



Règlement du senior tour (50 ans et plus) du mardi

Art. 1 : participation

Chaque senior de 50 ans et plus membre d'un club vaudois peut participer. Elle-il s'inscrit individuellement par courriel au plus tard le vendredi précédent la rencontre et avertit au plus vite l'organisatrice-teur en cas de désistement.

Art. 2 : organisation

L'organisatrice-teur tire au sort les partenaires et adversaires des trois ou quatre matchs par personne selon le nombre de participant·e·s et le temps de jeu qu'il a fixés.

Art. 3 : accueil et horaires

Dès 8h30, un « café croissant » est proposé et les matchs débutent à 9h00 jusqu'à 12h00 ou 12h30 selon l'organisation. Puis l'apéritif, suit...

Art. 4 : but

Il n'y a pas de classement, ces rencontres étant essentiellement conviviales.

Art. 5 : finance d'inscription

La finance d'inscription est de CHF 10.- par personne et par journée de participation.

Art. 6 : repas de midi

Les repas sont à la charge des participant·e·s.

Règlement adopté en 2008 par le Comité de Vaud Tennis